

à prévoir au budget annexe de l'eau  
1998/1999  
231-3001

RAPPORT N° 98/1-25  
au Conseil Municipal

OBJET

**RENFORCEMENT DE LA CANALISATION MAITRESSE  
DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DES RESERVOIRS  
MOULIN A VENT - MOUFIA**

Les secteurs de Ste-Clotilde -zone haute- et de Commune Prima sont desservis en eau potable à partir des réservoirs de Moulin à Vent.

L'état de saturation de la canalisation maîtresse de distribution étant préjudiciable aux conditions de desserte en eau des futures opérations de logement, il est nécessaire de procéder au renforcement du tronçon de canalisation compris dans l'emprise de la Route du Moufia (RD 60) entre les réservoirs et le Boulevard Jean Jaurès.

Cette opération d'un coût estimé de 3 350 000,00 F ayant été retenue par la Commission Régionale du FRAFU (Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain) pour la programmation 1997, je vous demande :

1) d'approuver le plan de financement suivant :

\* dépenses : 3 350 000,00 F

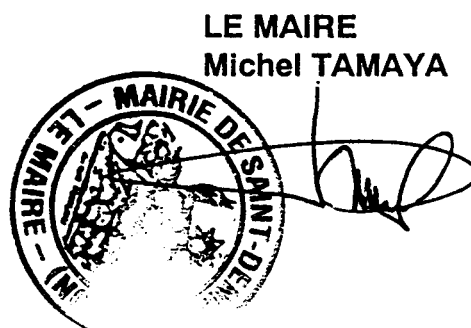
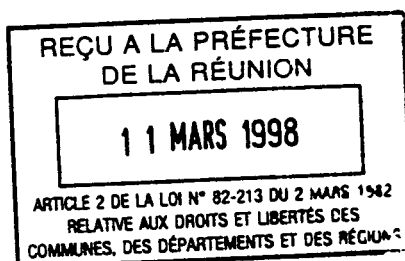
\* recettes :

Désignation	Recettes prévisionnelles HT
- FRAFU dont : * Feder : 2 010 000 F * Fidom : 670 000 F	2 680 000,00 F
- Commune	670 000,00 F
Total recettes	3 350 000,00 F

2) de m'autoriser à solliciter l'attribution de la subvention FRAFU ;

3) votre engagement à inscrire au budget annexe de l'eau, le montant global de l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 98/1-25**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du vendredi 27 février 1998**

**OBJET :**

**RENFORCEMENT DE LA CANALISATION MAITRESSE DE DISTRIBUTION  
D'EAU POTABLE DES RESERVOIRS  
MOULIN A VENT - MOUFIA**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le rapport N° 98/ 1-25 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Emmanuel HOARAU, Conseiller Municipal ;

Présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne et Entreprise Municipale/Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Adopte le plan de financement suivant pour l'opération de renforcement de la canalisation maîtresse de distribution d'eau potable des réservoirs de Moulin à Vent - Moufia.

\* dépenses : 3 350 000,00 F

\* recettes :

Désignation	Recettes prévisionnelles F HT
- FRAFU	2 680 000,00 F
dont : * Feder : 2 010 000 F	
* Fidom : 670 000 F	
- Commune	670 000,00 F
Total recettes	3 350 000,00 F

**DELIBERATION N° 98/1-25**

**ARTICLE 2**

Autorise le Maire à solliciter l'attribution de la Subvention FRAFU

**ARTICLE 3**

S'engage à inscrire au budget communal le montant global de l'opération.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis,  
le

06 MARS 1998

LE MAIRE  
Michel TAMAYA

